

Annexe 7

RÈGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2024-2025

Frais pour toute nouvelle inscription pour la rentrée de Septembre 2024

Frais de dossier	100 USD
Frais de contribution au fonds de développement de l'établissement (<i>non remboursables</i>)	1 500 USD

Frais de scolarité 2024-2025 – sous réserve de modification

Primaires (PS à CM2)	60,000,000 LBP
Classes Collège (6 ^e à 3 ^e)	60,000,000 LBP
Classes Lycée (2 nd e à Terminale)	60,000,000 LBP

Fonds de solidarité 2024-2025

Tarif	4 500 USD
-------	-----------

Frais d'enseignement et d'assurance

PS à Terminale	200 USD
----------------	---------

Frais de réinscription pour la rentrée de septembre 2024 (élève déjà inscrit)

Un avis de paiement des frais de réinscription | 200 USD | sera remis aux parents au cours du mois de Mars 2024 déductible du fonds de solidarité de l'année qui suit et non remboursable en cas de départ.

Calendrier indicatif des règlements

Calendrier indicatif des règlements		Réduction familiale	
1 ^{er} versement 2024-2025	15 sept. – 30 sept.	3 ^e enfant	Escompte de 20%
2 ^e versement 2024-2025	15 nov. – 30 nov.		
3 ^e versement 2024-2025	15 fév. – 28 fév.	4 ^e enfant et plus	Escompte de 50%

Frais de transport scolaire

Service payant fonctionnel de septembre jusqu'en juin de chaque année scolaire. (Fiche Transport Scolaire)

Les prestations Transport scolaire sont mises en œuvre par notre prestataire qui communiquera ses tarifs en fonction des couts réels pour tenir compte de la situation libanaise.

Cantine (Obligatoire pour les classes de la Maternelle)

Les Frais de Cantine pour l'année scolaire à venir seront ajoutés pour votre référence, une fois finalisés.